

Conclusions de l'atelier conjoint de RegulaE.Fr et de la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de l'UE du 8 au 14 décembre 2020

Introduction

Du 8 au 14 décembre 2020, en collaboration avec la Commission européenne, et plus particulièrement avec la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de la Direction Générale de la Coopération internationale et du Développement (DG DEVCO), RegulaE.Fr a organisé son premier atelier de travail virtuel sur le thème de l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette thématique s'inscrivait dans la continuité de l'atelier précédent sur la séparation comptable et juridique de l'opérateur historique.

L'événement s'est déroulé en deux parties : un atelier haut niveau organisé par RegulaE.Fr, portant sur les grands enjeux de l'accès des tiers aux réseaux d'électricité d'une part, et d'autre part, un atelier technique organisé par la TAF, sous la forme de groupes de travail centrés sur les questions pratiques des experts des régulateurs. Compte-tenu des conditions sanitaires liées au covid-19, ce double atelier s'est tenu dans un format dématérialisé, sur cinq après-midis consécutifs.

1. L'atelier thématique de RegulaE.Fr des 8 et 9 décembre 2020

L'atelier thématique de RegulaE.Fr s'est déroulé sous le pilotage de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), et en particulier de Mme Catherine EDWIGE, Commissaire, qui assure la présidence de RegulaE.Fr pour l'année 2020. Les régulateurs de 22 pays membres du réseau, d'Europe, d'Afrique, du Canada et des Caraïbes, étaient représentés à cet événement, qui a réuni virtuellement une centaine de participants. Le réseau a accueilli à cette occasion deux nouveaux membres, l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) de la République Démocratique du Congo et l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie électrique (ARSE) du Tchad, portant désormais à 30 le nombre de membres de RegulaE.Fr.

Ouverture

L'événement a été ouvert par M. Jean-François CARENCO, Président de la CRE, qui a rappelé l'importance de la coopération multilatérale et du lien de confiance existant au sein de la communauté francophone des régulateurs, dans un contexte d'évolution rapide du secteur de l'énergie dans le monde. La révolution numérique et la transition énergétique seront d'autant plus réussies qu'elles s'appuieront sur les meilleures pratiques développées sur tous les continents portant la francophonie, en Europe, en Afrique, en Amérique du Nord, et dans les îles du Pacifique, des Caraïbes, de l'océan Indien. Le développement incontournable des énergies renouvelables, la mise en place d'une certaine concurrence pour la compétitivité des prix, et surtout la protection des consommateurs, domestiques et industriels, sont désormais des enjeux clés et autant d'opportunités de coopération entre régulateurs.

Mme Catherine EDWIGE, Présidente de RegulaE.Fr, est ensuite revenue sur les réalisations de RegulaE.Fr en 2020. Le réseau a notamment créé une plateforme en ligne afin de mettre en commun les réponses apportées par les régulateurs membres du réseau, et leurs gouvernements, pour faire face à la crise sanitaire du covid-19 dans le secteur de l'énergie. Un partenariat stratégique a également été conclu cette année avec la TAF de l'Union européenne pour une durée de quatre ans, dotant le réseau de la capacité d'apporter une assistance technique à ses membres et de répondre à leur besoin de formation en langue française. Elle a ainsi rappelé que l'atelier du jour était organisé dans ce cadre.

Interventions de la Commission européenne

Avant de lancer l'atelier, la parole a été donnée aux représentants de la Commission européenne pour présenter en détail ce nouveau partenariat. Etabli cette année entre RegulaE.Fr et la Facilité Globale d'Assistance Technique (TAF) de l'Union européenne, rattachée à la DG DEVCO, ce partenariat de quatre ans a vocation à compléter les ateliers haut niveau de RegulaE.Fr par des missions d'assistance technique multilatérale ou bilatérale, menées la TAF auprès des régulateurs de l'énergie francophone.

M. Nicolas RITZENTHALER, Gestionnaire de projets et coordinateur de la TAF sur les énergies renouvelables au sein de la DG DEVCO, a rappelé l'action de la Commission européenne en Afrique dans le secteur énergétique et en particulier en matière d'accès à l'électricité. A travers le partenariat conclu cette année, RegulaE.Fr bénéficie désormais des trois volets d'appui de la Commission : le soutien politique et institutionnel, le renforcement de la capacité de mise en œuvre et la diffusion de savoir-faire, et la mise à disposition d'assistance technique par la TAF.

M. Michel CAUBET, Chef d'équipe de la TAF et expert en énergie durable, a ensuite présenté le fonctionnement de la TAF, ses activités, et les résultats attendus en termes de réformes du secteur de l'énergie et de mobilisation des investissements. La TAF concourt ainsi à l'atteinte de l'ODD 7 en matière d'énergie durable, et de l'ODD 13 lié aux actions climatiques.

Enfin, M. Georges KAMAR, Expert principal de la TAF, a précisé l'enjeu principal de l'appui aux régulateurs : accompagner les efforts réalisés jusqu'à présent pour développer des marchés compétitifs de l'électricité, aux niveaux régional et national. A ce titre, la TAF a d'ores et déjà lancé des missions d'assistance auprès du régulateur régional ouest-africain et de six Etats francophones, afin d'accompagner la séparation comptable des activités du secteur de l'électricité. La nouvelle coopération avec RegulaE.Fr s'inscrit dans cette logique.

1.1 Session 1 : Statut des réseaux et responsabilités des acteurs

M. Benoît ESNAULT, Chef du département Interconnexions et réseaux européens à la CRE (France) a présenté les enjeux de l'ouverture des marchés et de son application aux pays du sud. L'accès au réseau renvoie à des utilisateurs qui passent par les infrastructures pour acheminer de l'énergie. Il est donc étroitement lié au degré de séparation entre les maillons de la chaîne électrique et se complexifie avec le degré de décentralisation. En Europe, l'ouverture des marchés est en voie d'achèvement, près de vingt ans après la première directive européenne qui l'annonçait. Il s'agit donc d'un processus qui s'inscrit dans le temps long. L'objectif était d'améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques en place. En Afrique, et dans les pays en développement en général, les objectifs de politiques énergétique sont davantage centrés sur le développement de l'électrification et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement. L'introduction de la concurrence ne vient qu'après ces deux premières priorités, lorsque le système énergétique a gagné en maturité et en robustesse. Par conséquent, l'évolution de la gouvernance doit être pensée par rapport au contexte, et les règles d'accès au réseau doivent être conçues par rapport au type de relations contractuelles promues entre parties prenantes.

M. Henri-Pépin KROU, Conseiller technique auprès du Directeur général de l'ANARE-CI (Côte d'Ivoire) a ensuite détaillé les fondements et les perspectives du modèle de producteur indépendant d'électricité (IPP) dominant en Afrique subsaharienne (15% de la capacité installée). Le modèle des IPP, acteurs privés assurant dans le cadre d'une convention de concession le financement, la construction et l'exploitation des infrastructures de production d'électricité, bénéficient d'une garantie de paiement par l'Etat. Ils se sont largement développés en Côte d'Ivoire grâce à un cadre réglementaire favorable, et ont permis de répondre à la demande croissante d'électricité. En revanche, les risques de la clause de « take or pay », le rôle minimaliste du régulateur, l'obligation de vendre la production à l'Etat et la rigidité du parc de production, sont des limites à ce modèle. Le régulateur propose ainsi notamment de recourir à des appels d'offres et de répartir davantage les risques entre les parties prenantes.

Ces présentations clés sur les grands enjeux de l'accès des tiers aux réseaux ont donné lieu à une vaste réflexion sur la durée et la réalité de la transition énergétique en Afrique. Etant une dynamique mondiale, la transition énergétique est une opportunité pour les pays qui n'ont pas entièrement développé leurs secteurs énergétiques d'aller directement vers des solutions durables, sans reproduire le modèle européen qui cherche, après l'avoir conçu ainsi, à décarboner son mix énergétique.

1.2 Session 2 : Principes de tarification de l'accès des tiers aux réseaux

A travers l'exemple du Canada et du Québec, Mme Louise ROZON, Vice-Présidente et régisseur à la Régie de l'énergie du Québec, et M. Simon TURMEL, également régisseur, ont rappelé que la non-discrimination et la transparence des tarifs d'électricité étaient deux principes clés dans les relations entre régulateur et régulé en matière d'accès aux réseaux. Une particularité du Canada est qu'il n'y a qu'un seul voisin, les Etats-Unis, ce qui simplifie les règles d'accès. En 1997, un an après l'ouverture du marché de gros et des réseaux de transport d'électricité aux Etats-Unis, Hydro-Québec a également ouvert son réseau de transport afin que les tiers puissent vendre, acheter, ou faire transiter de l'électricité. Cela a donné lieu : à de nouvelles dispositions réglementaires garantissant l'accès non discriminatoire au réseau de transport d'Hydro-Québec, à la séparation fonctionnelle des activités au sein de l'entreprise, ainsi qu'à l'adoption d'un code de conduite et du système OASIS, qui offre une parfaite transparence sur les informations relatives au transport de l'électricité (chemins, capacités, prix, etc.). Les tarifs et les conditions de

service du transporteur d'électricité sont fixés par la Régie de l'énergie, organisme indépendant qui examine les dossiers dans le cadre d'audiences publiques et dont les décisions sont finales et sans appel.

M. Charles VERHAEGHE, Chef du département Transport d'électricité à la CRE (France) a ensuite présenté le modèle français de construction des tarifs d'utilisation des réseaux. En plus des principes cités par la Régie du Québec, d'autres principes existent en France : la péréquation tarifaire géographique, la tarification « timbre-poste », et l'« hors-saisonnalité » du tarif d'utilisation des réseaux qui incite les consommateurs à reporter leurs consommations vers une période creuse. En France, la détermination des tarifs vise à assurer un accès non discriminatoire des tiers au réseau, afin de permettre une concurrence non faussée entre les fournisseurs d'électricité. Le niveau du tarif est fixé afin de couvrir les coûts des gestionnaires de réseaux ; le cadre de régulation doit inciter les opérateurs à améliorer leur efficacité malgré l'absence de concurrence ; et la structure du tarif doit principalement optimiser les coûts des infrastructures régulées. Le tarif d'utilisation des réseaux est composé d'une part puissance et d'une part volume, cette dernière représentant une part importante de la facture du consommateur.

Les expériences canadienne et française ont permis d'identifier les grands principes de fixation des tarifs d'accès aux infrastructures de transport et de distribution d'électricité. Avec l'ouverture à la concurrence, ces monopoles naturels ont dû être régulés pour assurer l'indépendance des opérateurs de réseaux, l'accès non-discriminatoire aux réseaux et une tarification efficace de leur utilisation.

1.3 Session 3 : L'intégration des énergies renouvelables sur le réseau

M. Yann-Ange KOUASSI-VANIE, Economiste chez Deloitte Economic Consulting, a expliqué brièvement pourquoi et comment intégrer les énergies renouvelables sur le réseau. Le mix énergétique en Afrique subsaharienne étant à 51% assuré par l'hydraulique, l'impact environnemental n'est pas, au niveau régional, une question prioritaire. Elle l'est davantage à l'échelon national, certains pays comme le Nigéria comptant à 80% sur des groupes électrogènes. Ce sont donc les mix des pays les plus pollués qui doivent évoluer vers des énergies décarbonées. La deuxième raison est celle du coût : la production d'électricité à partir d'énergie thermique n'est désormais plus compétitive par rapport au gaz et à certaines EnR. Concernant la méthode d'intégration des EnR, la libéralisation du marché est une solution, afin de transférer une partie des risques au secteur privé et réduire la pression sur le budget public. La structuration de PPA attractifs et l'installation de solutions hors-réseaux comme les kits solaires et les mini-réseaux pour l'accès à l'électricité en milieu rural, en sont d'autres.

Afin d'illustrer ces notions par un exemple concret, M. Abdellatif BARDACH, Président de l'ANRE (Maroc) a présenté le cas du Maroc, où une production indépendante renouvelable conséquente a récemment été développée. À l'horizon 2030, le Maroc prévoit en effet une part d'énergies renouvelables de 52% du mix énergétique, à partir d'énergie éolienne et surtout solaire (710,8 MW en 2020). Le réseau est en cours de modernisation pour accueillir les nouveaux entrants, et des mesures d'accompagnement ont été prises, comme par exemple l'adaptation du cadre réglementaire, le développement des interconnexions, l'extension du réseau de transport, ou le développement d'un centre de dispatching EnR permettant d'observer, de prévoir les EnR, et de gérer les écrêtements.

La discussion qui a suivi a révélé l'intérêt marqué des régulateurs pour le développement et l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau. Si un mix entièrement renouvelable est possible s'il est composé essentiellement d'hydraulique comme au Québec, l'intermittence des énergies renouvelables rend nécessaire l'invention de solutions hybrides, incluant un système de stockage par exemple. La pénétration des EnR est une réalité en marche en Afrique subsaharienne et constitue une solution adaptée à l'électrification du monde rural. Reste à répondre aux défis techniques et au problème du coût de leur développement.

1.4 Session 4 : L'accès aux interconnexions et les marchés régionaux

Les interventions ont permis de mettre en regard le marché intérieur de l'énergie existant en Europe depuis vingt ans, et le jeune marché régional de l'électricité ouest-africain lancé en 2018. M. Alain MARIEN, Conseiller en chef à la Direction du fonctionnement technique des marchés à la CREG (Belgique) est revenu sur les fondements du marché européen, notamment l'importance du couplage des marchés pour l'optimisation des échanges et l'installation de la compétition entre un nombre croissant d'acteurs. Ce mouvement a ainsi conduit à un début de transition énergétique avec une croissance importante de la production électrique renouvelable, et a permis d'améliorer la sécurité d'approvisionnement grâce aux interconnexions. L'existence de régulateurs indépendants et d'une vision commune du marché ont été des facteurs décisifs.

M. Sié KAM, Ingénieur d'exploitation du marché au Centre d'information et de coordination du Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA/WAPP), a ensuite dressé un état des lieux du réseau interconnecté en Afrique de l'Ouest : neuf pays sont actuellement connectés mais fonctionnent comme trois réseaux séparés (est,

centre, ouest), et cinq pays sont encore isolés des autres. Un financement de la Banque Mondiale doit permettre d'ici 2022 de synchroniser le réseau interconnecté des 14 pays continentaux de la CEDEAO, et un second de l'Union européenne de mettre en œuvre le Centre d'information et de coordination de l'EEEOA. C'est à partir de cette mutualisation des ressources d'énergie que le marché unique ouest-africain doit se mettre en place, en trois phases depuis son lancement en 2018. Il doit permettre d'optimiser les investissements et les coûts d'exportation, d'améliorer la sécurité d'approvisionnement, et d'accroître les échanges transfrontaliers à des coûts compétitifs.

Enfin, M. Oumar BANGOURA, Expert juriste à l'Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), a rappelé que le principe du libre accès des tiers aux réseaux et la séparation comptable des activités du secteur de l'électricité étaient les deux premières conditions posées par la directive de la CEDEAO sur l'organisation du marché régional de l'électricité (2013). Cette directive connaît toutefois une transposition difficile en matière de libre accès aux réseaux, qui a été mis en œuvre dans 2 des 15 Etats membres de la CEDEAO (Ghana et Nigéria). Le modèle d'acheteur unique, l'absence de séparation comptable et même d'un code de réseau régional limitent fortement les échanges. Progressivement, les Etats de la région ouest-africaine commencent à prendre les mesures nationales nécessaires pour lever ces contraintes (ouverture de la production, organisation d'un marché de gros, suppression du monopole sur la distribution, création d'autorités de régulation) et faciliter les échanges vers la réalisation du marché régional.

Cette dernière session a mis en évidence les efforts de deux régions très différentes pour mettre en place un marché régional unique. Si les vingt années d'existence du marché européen et la solidité d'une concurrence bien installée séparent les régulateurs d'Afrique de l'Ouest des régulateurs européens, le besoin de clarté qu'ils ont exprimé sur les procédures pour participer au nouveau marché ouest-africain, témoigne d'une volonté d'avancer concrètement dans sa mise en œuvre.

M. Ibrahima SARR, Président de la CRSE (Sénégal) et Vice-Président de RegulaE.Fr, a conclu sur l'importance clé de développer les énergies renouvelables en Afrique subsaharienne pour répondre au besoin d'électrification des milieux ruraux et isolés. Il a toutefois souligné qu'un travail important de communication devrait accompagner ce développement pour contrer la perception des populations selon laquelle l'utilisation de l'énergie renouvelable, notamment solaire, est un élément stigmatisant révélant leur difficulté à régler une facture d'électricité conventionnelle. Beaucoup pensent en effet que l'énergie renouvelable serait « l'énergie des pauvres ». Ce regard doit donc évoluer afin de permettre une pénétration durable des énergies renouvelables en Afrique subsaharienne.

Mme Catherine EDWIGE a finalement souligné que les échanges au cours de ces deux webinaires avaient permis un partage d'expériences réussies entre experts européens, canadiens, africains et caribéens, et une coopération non seulement nord-sud, mais aussi et surtout sud-sud, telle qu'encouragée par la plateforme d'échange privilégiée que constitue RegulaE.Fr.

Préparation de la prochaine rencontre multilatérale

Au terme de cet unique atelier organisé par RegulaE.Fr en 2020, Mme Catherine EDWIGE a proposé aux membres de discuter ensemble de la prochaine réunion multilatérale du réseau, en appelant de ses vœux une attente moins longue que pour cet atelier. Elle a rappelé que l'assemblée générale, habituellement tenue en fin d'année, avait été reportée à la prochaine réunion du réseau qui se tiendrait en présentiel, espérée à l'été 2021 à Paris comme prévu l'an passé. A cette occasion, le Comité de coordination devra être renouvelé avec la prise du flambeau de la présidence par M. Claude GBAGUIDI, Président de l'ARE (Bénin) et actuellement 1^{er} Vice-Président du réseau, et l'élection d'un nouveau 1^{er} Vice-Président. L'appel à candidatures pour ce poste a donc été lancé.

Au regard du contexte particulier des derniers mois, Monsieur Ibrahima SARR, Président de la CRSE (Sénégal) et 2^e Vice-Président du réseau, ainsi que M. Claude GBAGUIDI, ont suggéré de considérer l'année 2020 comme une année blanche, et de reporter l'assemblée générale et les élections à l'année prochaine, permettant ainsi à Mme Catherine EDWIGE de conserver la présidence jusqu'à la fin 2021. Mme Catherine EDWIGE a indiqué que la décision serait discutée et prise avec les membres du Comité de coordination dans les prochaines semaines.

Les deux thématiques arrivant en tête du sondage organisé auprès des membres en vue du prochain atelier sont : l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transports d'une part, et d'autre part les transactions transfrontalières.

Clôture

Pour finir, Mme Catherine EDWIGE a salué la qualité des échanges et reconnu l'importance du thème de l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution d'électricité. Elle a également noté que l'année 2020 avait certes éprouvé le fonctionnement du réseau, mais que ses membres avaient su maintenir et même renforcer le lien entre

eux. En témoigne la réussite de cette rencontre virtuelle, qui a précisément pu se faire grâce à cette volonté de coopération et de solidarité développée depuis 4 ans entre les régulateurs francophones.

M. Claude GBAGUIDI a quant à lui remercié les intervenants et salué l'importante participation à ce nouveau format d'atelier. Il a également assuré vouloir contribuer à maintenir le lien avec les membres d'ici à la prochaine réunion multilatérale présentielle, en comptant s'il le faut sur de nouvelles rencontres virtuelles. Il confirme que sa prochaine présidence sera celle de l'écoute et de la prise en compte des besoins de tous et de chacun, afin que les régulateurs francophones africains comblent l'écart qui les séparent des plus avancés, grâce à davantage d'études comparatives, d'échanges de bonnes pratiques, et de partage d'expérience.

2. L'atelier technique de la TAF des 10, 11 et 14 décembre 2020

2.1 Session plénière : présentation des enjeux

L'atelier technique de la TAF s'est déroulé sur trois après-midis, organisés sous la forme d'une séance plénière d'abord, puis de groupes de travail thématiques. La séance plénière était l'occasion de présenter sous un angle technique et participatif les trois thématiques principales de l'atelier de RegulaE.Fr de la veille : les enjeux de l'accès des tiers aux réseaux d'électricité, les aspects économiques de cet accès (séparation comptable et méthodologie tarifaire), et l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau.

M. Henri BOYÉ, Expert au sein de la TAF, a introduit la session en soulignant l'importance d'un accès bien établi des tiers aux réseaux pour renforcer les marchés régionaux de l'électricité, vers la création d'un grand marché unique de l'énergie en Afrique. Ces marchés seront clés dans le développement des grands projets notamment hydroélectriques en Afrique. Il a ensuite rappelé le rôle essentiel du régulateur dans la mise en place de la régulation de l'accès des tiers aux réseaux, et auparavant dans l'accompagnement de la séparation des activités du monopole historique pour rendre possible ce système d'accès des tiers.

M. Baptiste GERBIER, Expert au sein de la TAF, a ensuite détaillé les aspects économiques de l'accès aux réseaux, la séparation comptable et la méthodologie tarifaire. Il a mis en évidence la nécessité de mettre en place la séparation comptable au niveau national afin de faciliter la régulation au niveau régional, et permettre le développement d'un marché régional. La lisibilité des coûts réels permis par la séparation comptable est indispensable à l'élaboration de tarifs efficaces et équitables. La méthodologie tarifaire, qui détermine les procédures et formules de fixation des tarifs, doit dès lors permettre une juste rémunération des opérateurs. Le rôle du régulateur est clé dans la mise en place de la séparation comptable et dans la mise en place d'une méthodologie tarifaire, et il repose sur une exigence réglementaire fondamentale : la transparence de l'opérateur.

M. Roberto RIZZO, Expert au sein de la TAF, a terminé la session en détaillant les 4 enjeux de l'intégration des énergies renouvelables variables au réseau : la qualité de l'énergie injectée (utilisation d'équipements pour conserver l'intégrité du réseau malgré l'intermittence des EnR) ; les procédures spécifiques de raccordement (différentes pour les installations de petite taille comme les auto-producteurs, et de grande tailles comme les IPP) ; les obligations du gestionnaire de réseau (priorité de raccordement, performances, coûts et délais de connexion) ; l'exploitation des installations à EnR variables (priorité d'injection, prévision, valorisation de l'énergie non injectée). Ces 4 enjeux doivent être pris en compte dans la planification du système électrique pour faciliter l'intégration des énergies renouvelables variables au réseau. Le rôle du régulateur est indispensable tout au long du processus.

Pour chaque thématique, les experts de la TAF ont réalisé en amont de l'atelier une revue du cadre légal et réglementaire liés aux aspects d'accès au réseau dans 21 pays membres de RegulaE.Fr (Afrique et Caraïbes). Les résultats intermédiaires de cette analyse comparative ont été présentés à l'occasion de cette session plénière puis validés en groupes de travail.

2.2 Sessions en groupes : échanges techniques

La participation aux groupes de travail de la TAF a été bonne : les sessions plénières d'introduction et de conclusion ont réuni jusqu'à 55 participants, et celles en groupes une vingtaine de participants chacune. Au total, 17 régulateurs étaient représentés dans les groupes de travail.

De manière générale, le format de chaque session en groupe de travail consistait en une ou plusieurs courtes présentations d'experts de la TAF, puis un long moment d'échange de questions/réponses avec et entre régulateurs. L'objectif de ces temps en groupes était de traiter ensemble en profondeur les problématiques évoquées par

les régulateurs, souvent communes d'un pays à l'autre. La réussite de ces groupes a résidé dans l'échange de bonnes pratiques au sens propre permis par ce format d'échange et dans la coopération sud-sud qui s'est naturellement mise en place.

A titre d'exemple, participaient au groupe sur l'intégration des EnR variables au réseau : le président du régulateur béninois, M. Gbaguidi, l'ancien président du régulateur malien, M. Moctar Touré, et le nouveau directeur général du régulateur tchadien, M. Jean-Paul M'Batna. Les pays représentés dans ce groupe étaient : Algérie, Mauritanie, Mali, Tchad, Cameroun (pays du Sahel), Togo, Bénin, Congo-Brazzaville (pays d'Afrique de l'Ouest). Le sujet a été étudié sous trois approches : les aspects techniques, les procédures de raccordement, et la question de la planification et des politiques, et pour chacun d'eux, théorie et cas pratiques ont été évoqués.

Sur la base des échanges au sein des trois groupes thématiques, les experts de la TAF ont pu confirmer les résultats de leurs analyses comparatives, et doivent établir à la suite de l'atelier des lignes directrices adaptées à chaque pays. L'objectif est de : 1) Lister les prérequis du cadre légal et réglementaire ; 2) Identifier les lacunes ; 3) Proposer des actions pour l'atteinte des objectifs d'accès des tiers aux réseaux ; 4) Préciser l'impact de ces actions sur le marché de l'électricité du pays concerné. Les lignes directrices seront transmises aux régulateurs par RegulaE.Fr au mois de janvier 2021.

Des échanges pourront dès lors s'engager entre les experts de la TAF et les régulateurs pour préciser les résultats et identifier de potentielles missions d'appui complémentaires. De manière générale, la TAF confirme qu'elle est disponible pour apporter une assistance technique aux régulateurs francophones, si celle-ci est approuvée par la Délégation de l'UE dans le pays concerné et par la DG DEVCO.

2.3 Enseignements et prochaines étapes

L'atelier de la TAF a fait émerger plusieurs éléments :

- 1. Le lancement de l'appui bilatéral de la TAF** : la TAF propose une assistance technique aux régulateurs qui en font la demande officielle. Le cas échéant, les régulateurs doivent, sur la base de termes de référence, s'adresser : soit à la Délégation de l'Union européenne de leur pays pour faire une demande d'appui auprès de la TAF s'il s'agit d'une demande d'appui bilatéral ; soit à RegulaE.Fr s'il s'agit d'un projet multilatéral. La Délégation de l'UE et RegulaE.Fr assureront la mise en relation avec la TAF. Des échanges directs sont également possibles avec les 3 experts de la TAF (M. Michel Caubet, M. Georges Kamar, M. Luc Chancelier) pour préparer les termes de référence nécessaires au lancement d'une mission TAF.
- 2. Le souhait de poursuivre l'appui multilatéral de la TAF** : sur le modèle d'un projet multilatéral mentionné ci-dessus, il a été évoqué qu'à la suite de cet atelier sur l'accès des tiers aux réseaux, une mission de long terme sur l'élaboration de manuels de procédures soit organisée prochainement. Les procédures étant une lacune chez la plupart des régulateurs, ceux-ci souhaiteraient être accompagnés pour les écrire. La TAF a confirmé pouvoir être mobilisée sur cette nouvelle mission, qui peut être commune à tous les régulateurs ou bien à un petit groupe homogène.
- 3. Le besoin de partage de documentation** : sur une suggestion de la TAF, le président Gbaguidi souhaite inscrire au programme de sa future présidence de RegulaE.Fr la création d'une base documentaire permettant de collecter les documents clés des régulateurs pouvant être utiles aux pairs (ex. décrets d'application, codes de réseaux, normes internationales en matière de certification, etc.).

Au terme de ces cinq après-midis de travail, des perspectives de court, moyen et long terme ont été identifiées par les membres de RegulaE.Fr, annonçant un bel avenir au réseau.

Conclusion

L'atelier de travail 2020 de RegulaE.Fr est nouveau pour trois raisons : c'est la première fois qu'un événement virtuel est organisé au sein du réseau et sa réussite repose entièrement sur le lien solide établi depuis quatre ans grâce aux coopérations concrètes entre les membres ; c'est le premier atelier organisé conjointement avec la TAF de l'Union européenne et il est à souhaiter qu'il soit le premier d'une longue série ; et enfin, il représente un nouveau record de participation, certes permise par les atouts de la technologie, mais témoignant également que RegulaE.Fr est désormais une plateforme d'échange de bonnes pratiques utiles autant à haut niveau qu'au niveau technique.